

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 76 (1979)
Heft: 6

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Variétés

Le calendrier apicole

LES TRAVAUX DU RUCHER

(*Marcel Soavi*)

«L'essaim de mai vaut un char de blé; celui de juin un char de foin; en juillet, il ne vaut pas miette», dit le proverbe.

Dans presque toute la Suisse romande, la récolte bat son plein. L'apiculteur vigilant sera prévenant envers ses abeilles. Il leur facilitera l'accès de la ruche en ouvrant toute grande l'entrée du logis, en fauchant les herbes qui entravent les allées et venues. Il enlèvera les innombrables rets tendus par les araignées, il veillera à ce qu'il y ait toujours de la place pour que la ruchée emmagasine les trésors dispensés par la nature.

Tout au long de la récolte, jour et nuit, les abeilles ventileuses évaporent l'excès d'eau contenu dans le nectar récolté. Ensuite, les cirières placent une légère pellicule de cire sur chacune des cellules et, peu à peu, rebondis, pleins de miel blond, les cadres sont operculés.

Le moment de prélever la récolte est là. L'extraction du miel, pour l'apiculteur l'une des opérations du rucher les plus intéressantes, demande beaucoup de soin, de propreté, d'habileté. Quand la récolte est terminée, les abeilles sont oisives: la plus petite négligence, la moindre maladresse mettront les ruches en effervescence, et les piqûres de pleuvoir.

Au laboratoire, les cadres désoperculés sont placés dans l'extracteur. Sous l'effet de la force centrifuge, le miel est projeté contre les parois de l'appareil, puis recueilli dans un récipient. Il est ensuite filtré au travers de toiles métalliques très serrées. Laissé au repos pendant une huitaine de jours dans une grosse cuve en fer-blanc (maturateur) il se mûrit. Les bulles d'air, les fines particules de cire et autres menus déchets de pollen qui ont réussi à passer au travers des filtres remontent en surface et sont évacués. Lors du soutirage,

A vendre **REINES CARNIOLIENNES** sélectionnées, issues de souches
B 20 x 4.

Prix: 25 francs plus cage, laissez-passer et port.

S'adresser: **Praz Robert, Aéroport 2, 1950 Sion, tél. (027) 22 48 19.**

prêt pour la vente, le miel ainsi obtenu sera d'une pureté et d'une propreté impeccables.

Au sortir de l'extracteur, les cadres seront remis dans les ruches pour être réparés, rafraîchis, et, quelquefois, emplis à nouveau.

Il y a 100 ans...

En Europe, la campagne a mal commencé. Pendant la plus grande partie du mois de mai les abeilles ont été retenues par la pluie et ont eu à souffrir de vents froids. La saison fut très en retard (trois semaines à un mois). Dans beaucoup d'endroits, il a été indispensable de nourrir pour entretenir la force des populations ou même les empêcher de périr.

Un communiqué du journal mentionne que les membres de la société disposés à fonder une section à Bex et tous ceux qui s'intéressent à l'apiculture sont convoqués à Bex pour le dimanche 29 juin 1879 au rucher Bauverd près de la scierie Bocherens.

Le numéro du journal de juin 1879 relate un procès qui fut soumis au Tribunal d'Auxerre/France. Il s'agissait d'abeilles citées au prétoire pour s'entendre condamner à des dommages-intérêts. Plaidoyer, rapports d'experts, rien n'y a manqué. Les pauvres bêtes étaient accusées d'avoir mangé les fraises et les framboises des jardins; elles avaient attaqué les cerises, elles avaient même vendangé vingt ares de vigne, et trois propriétaires mécontents leur réclamaient 2500 francs en réparation du préjudice allégué. En outre, ils demandaient la suppression des ruches dans leur voisinage, toute tentative de récolte devenant impossible et même périlleuse aux alentours; sur chaque fraise, sur chaque framboise, sur chaque fruit, une abeille; une grappe de raisin devenait une grappe d'abeilles, etc., bref ces dernières n'étaient bonnes qu'à prendre promptement.

Les experts avaient trouvé la demande fort exagérée. L'abeille, avaient-ils dit, est impuissante à percer l'enveloppe des cerises, raisins, etc., elle ne s'attaque qu'aux fruits déjà entamés par les insectes et les oiseaux. En outre, elle rend de grands services, car elle féconde les plantes en étendant sur les fleurs le pollen qui s'attache à elles.

Conclusion: dommages-intérêts réduits à 100 francs et arrêt du Tribunal en ce sens.

Mais les demandeurs ne se sont pas tenus pour battus et ont

porté l'affaire en Cour d'appel à Paris. Ladite Cour porta les dommages-intérêts à 240 francs et l'arrêt ordonne à mesdames les abeilles d'avoir à placer à l'avenir leurs demeures à une distance de 100 mètres au moins des vignes et des vergers du prochain, ce qui ne nous semble pas une décision de nature à favoriser l'apiculture en général et la surveillance des ruches en particulier!

Le rédacteur.

100 après

Voici la réponse que formula la municipalité d'Ursins à la demande que fit le citoyen Michoud qui désirait commencer la culture des abeilles. Il faut reconnaître que les édiles de cette commune savent ce qu'est la compréhension. Nous les félicitons.

La rédaction.

Ursins, le 31 août 1978

Municipalité, 1411 URSINS

**Monsieur
Pierre-Alain MICHOD
Ch. de Sous-Bois, Valmont
1400 Yverdon**

**Concerne : autorisation de placer quelques ruches, au lieu-dit «La Soupliaz».
Route Ursins — Cronay.**

Monsieur,

Toute l'attention requise a été vouée à votre lettre du 18 août dernier, nous informant que vous entendez placer quelques ruches, au lieu susmentionné.

Personnellement, cet endroit vous semblant propice, c'est de bonne grâce que nous vous permettons d'y installer vos ruches.

Tenant compte que vous êtes novice en apiculture, nous renonçons à percevoir une location.

Nous souhaitons, à vos premières expériences, le succès qu'elles méritent, et vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Ch. Bovay

La secrétaire
Cl. Fahrni

A vendre NUCLEI ET RUCHES DB, avec REINES 1978 et 1979, sélectionnées, de très bonnes souches carnioliennes.

S'adresser: R. Staub, av. de Bussy 33, 1510 Moudon, tél. (021) 95 14 54.